

Rapport annuel

Commune de GUERLEDAN

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Au 1er janvier 2017, la commune de MUR-DE-BRETAGNE a quitté la communauté de communes de PONTIVY COMMUNAUTE.

Elle s'est également regroupée avec la commune de SAINT-GUEN pour former la commune nouvelle de GUERLEDAN.

La commune nouvelle organise le service d'eau potable sur le territoire de l'ex commune de MUR-DE-BRETAGNE.

Elle adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 600 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} août 2015. La durée du contrat est de 6 ans et 5 mois. Il prend fin le 31 décembre 2021.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Captage de La Roche MUR-DE-BRETAGNE Prélèvement en nappe souterraine	30	100 514	130 666	+30,00 %
Captage de Botminy MUR-DE-BRETAGNE Prélèvement en nappe souterraine		112 024	93 492	-16,54 %
Total des prélèvements [m³]		212 538	224 158	+5,47 %

• Volumes importés

Achat à	Acheté en 2016 [m³]	Acheté en 2017 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	8 141	12 539
SYNDICAT DE L'HILVERN	8 022	9 896

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de La Roche MUR-DE-BRETAGNE Traitement complet	600	99 586	129 966	+30,51 %
Station de Toulou MUR-DE-BRETAGNE Traitement complet	600	110 990	93 492	-15,77 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	210 576	223 458	+6,12 %
Importations	16 163	22 435	+38,80 %
Total général	226 739	245 893	+8,45 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 367	1 362	-0,37 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	1 367	1 362	-0,37 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	210 576	223 458	+6,12 %
Volume importé	16 163	22 435	+38,80 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	226 739	245 893	+8,45 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	136 091	157 113	+15,45 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	136 091	157 113	+15,45 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 115 m³ par an. Elle était de 100 m³ en 2016.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	82,2	80,2	-2,39 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société STGS sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,21	26,28	+0,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6860	0,6808	-0,76 %
	N° 2 (31 à 300 m ³)	0,8019	0,7970	-0,61 %
	N° 3 (301 à 1 000 m ³)	0,8019	0,7970	-0,61 %
	N° 4 (1 001 à 6 000 m ³)	0,8019	0,7970	-0,61 %
	N° 5 (6 001 à 24 000 m ³)	0,7817	0,7768	-0,63 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m ³)	0,7716	0,7667	-0,64 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m ³)	0,7615	0,7566	-0,64 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	101,21	101,21	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,9397	0,9397	0,00 %
	N° 2 (31 à 300 m ³)	0,8224	0,8224	0,00 %
	N° 3 (301 à 1 000 m ³)	0,6200	0,6200	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 6 000 m ³)	0,6200	0,6200	0,00 %
	N° 5 (6 001 à 24 000 m ³)	0,5889	0,5889	0,00 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m ³)	0,5875	0,5875	0,00 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m ³)	0,5951	0,5951	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	118,96	118,43	-0,45 %
Collectivité	203,42	203,42	0,00 %
TVA	17,73	17,70	-0,17 %
Total [€ TTC]	340,11	339,55	-0,16 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,16 %

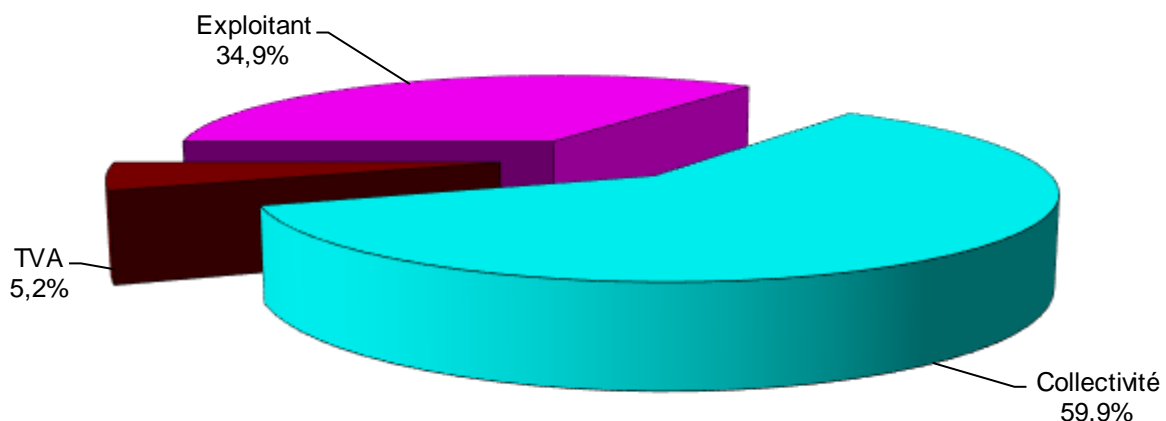
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,83 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,21	26,28	+0,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,6860	0,6808	-0,76 %
	N° 2 (31 à 300 m ³)	0,8019	0,7970	-0,61 %
	N° 3 (301 à 1 000 m ³)	0,8019	0,7970	-0,61 %
	N° 4 (1 001 à 6 000 m ³)	0,8019	0,7970	-0,61 %
	N° 5 (6 001 à 24 000 m ³)	0,7817	0,7768	-0,63 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m ³)	0,7716	0,7667	-0,64 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m ³)	0,7615	0,7566	-0,64 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	101,21	101,21	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,9397	0,9397	0,00 %
	N° 2 (31 à 300 m ³)	0,8224	0,8224	0,00 %
	N° 3 (301 à 1 000 m ³)	0,6200	0,6200	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 6 000 m ³)	0,6200	0,6200	0,00 %
	N° 5 (6 001 à 24 000 m ³)	0,5889	0,5889	0,00 %
	N° 6 (24 001 à 50 000 m ³)	0,5875	0,5875	0,00 %
	N° 7 (au-delà de 50 000 m ³)	0,5951	0,5951	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	118,96	118,43	-0,45 %
Collectivité	203,42	203,42	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,71	19,68	-0,15 %
Total [€ TTC]	378,09	377,53	-0,15 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,16 %

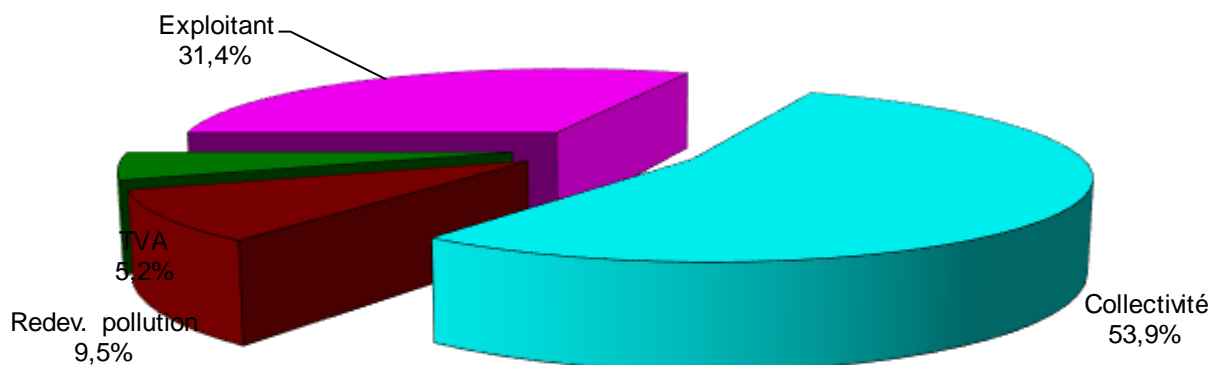
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,15 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	304 058,90 €	251 830,55 €	-17,18 %
dont abonnements	203 243,52 €	138 529,45 €	-31,84 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	3 411,24 €	1 052,82 €	-69,14 %
Total recettes de vente d'eau	307 470,14 €	252 883,37 €	-17,75 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	148 407,82 €	152 027,06 €	+2,44 %
dont abonnements	50 075,52 €	35 835,62 €	-28,44 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 411,24 €	- 1 052,82 €	+69,14 %
Total recettes de vente d'eau	144 996,58 €	150 974,24 €	+4,12 %

Pour information, les recettes 2016 sont faussées par le décalage de la facturation du 2^{ème} semestre 2015 sur l'année 2016.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	31	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

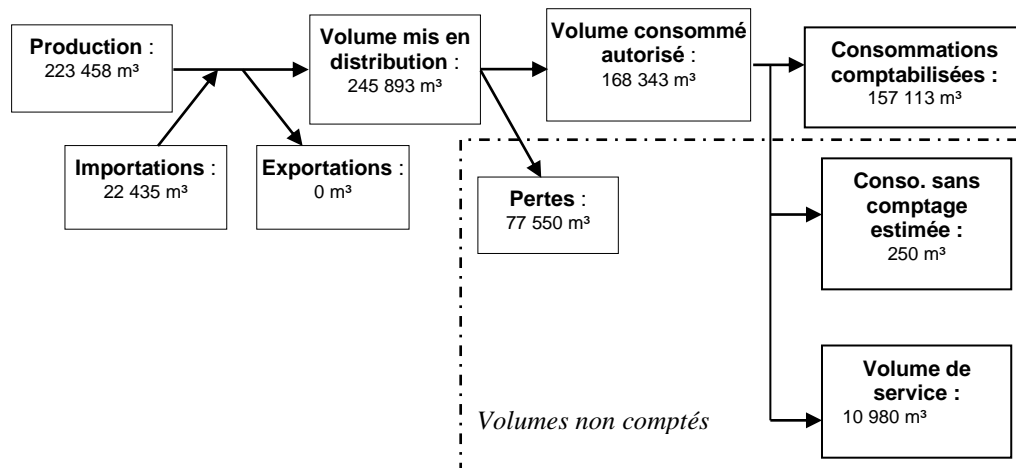
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 250 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 10 980 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	67,2 %	67,6 %	69,7 %	64,8 %	68,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,3	2,1	1,9	3,0	3,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,2	2,1	1,9	2,7	2,6

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,5	4,3	4,3	4,9	5,8
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	65,9 %	66,0 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,300	0,400	0,450	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,3 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	15	15
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	1,07 %	1,07 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	492 743,36 €	452 743,36 €
Remboursements au cours de l'exercice	56 738,27 €	55 738,27 €
dont en intérêts	17 738,27 €	16 738,27 €
dont en capital	39 000,00 €	40 000,00 €